



## REGIME FISCAL

### Régime d'imposition

- BNC Déclaration Contrôlée  Régime Déclaratif Spécial (Micro BNC)  Auto-Entrepreneur (régime RDS)  
 Déclaration 2047 (revenus BNC encaissés à l'étranger)  Traitements & Salaires (Agents d'Assurances)

Etes-vous soumis à TVA  Oui  Non

Cumul avec d'autres revenus :  Salarié  BIC  BA  pension de retraite  
 Autres (précisez) : .....

Mode de tenue de la Comptabilité  Papier  Logiciel informatique Nom du logiciel : .....

Votre conjoint travaille-t-il avec vous ?  Oui  Non - si oui précisez son statut (Décret n° 2006-966 du 1er Août 2006)  
 Conjoint collaborateur  Conjoint salarié  Conjoint associé

## QUI ETABLIT MA DECLARATION ?

- Moi-même  
 J'ai recours à un **Expert Comptable** pour la tenue de ma comptabilité et l'établissement de la déclaration fiscale (indiquer ses coordonnées ci-dessous).

.....  
*NOM et ADRESSE du cabinet*  
.....  
*d'Expertise Comptable ou Cachet*  
.....

- J'ai recours à un Avocat Fiscaliste pour la seule délivrance de la "déclaration" prévue à l'article 100 de la Loi de Finances pour 1990.

.....  
*NOM et ADRESSE ou CACHET*  
.....  
*de l'Avocat Fiscaliste*  
.....

## QUI TELETRANSMET MA DECLARATION ?

**Je déclare**, choisir pour télétransmettre à la DGFIP mes déclarations de résultats ou données comptables, ainsi que tous les documents annexes et informations complémentaires les accompagnants :

- Mon Conseil, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables,  
 L'ARAPL2CA et/ou son partenaire EDI\*. Dès lors, le présent document vaut mandat à l'Organisme Agréé pour accomplir en mon nom toutes formalités nécessaires à la souscription à la procédure TDFC\*, y compris l'établissement de la convention de télétransmission avec la DGFIP.

Adresse E-mail : .....  
(Adresse utilisée par l'Administration Fiscale pour échanger avec vous)

Le partenaire EDI\* suivant : .....

Coordonnées de votre SIE : .....  
(Service des Impôts des Entreprises)

\* EDI = Echanges de Données Informatisés - TDFC = Transfert des données fiscales et comptables

## QUAND ADHERER ? (Article 371W du Code Général des Impôts)

- **Première adhésion** : Avant le **1er JUIN** de l'année au titre de laquelle vous souhaitez bénéficier des avantages fiscaux et au plus tard le **31 décembre** pour les professionnels déclarés en Micro-BNC et qui franchissent les limites de recettes au cours de l'année (décret n° 2016-1356 du 11/10/2016).
- **Début d'activité ou réinstallation** : dans les **CINQ PREMIERS MOIS** du début ou de la reprise de l'activité
- **Changement d'Association Agréée** (Démission volontaire) : dans le délai maximum de **30 jours calendaires** à la date de démission
- **Autres cas** (ex : nouvelle adhésion consécutive à une radiation) : **Avant le 1er Janvier** de l'année au titre de laquelle vous souhaitez bénéficier des avantages fiscaux. En cas de doute, nous contacter

## CONDITIONS D'INTERVENTION ET TARIFICATION DES SERVICES (Consultables en ligne sur notre site : [www.araplca.org](http://www.araplca.org))

**Alinéa 1** - Délais d'adhésion : les délais et les engagements liés sont détaillés en page 4 du présent bulletin.

**Alinéa 2** - Règlement de la cotisation de base : Cotisation identique pour tous les membres d'une même catégorie fiscale, elle couvre l'ensemble des missions et prestations prévues par les textes. La cotisation doit être acquittée dans les 2 mois de son émission.

**Alinéa 3** - Prestations annexes :

- Formations : forfait pédagogique facturé à la séance pour les thématiques non-prioritaires
- Prestation COS-CA : service exclusif accessible à un tarif préférentiel.

**Alinéa 4** - Défaut de règlement : Indemnité forfaitaire de 40 € assortie de pénalités de retard (3 fois le taux d'intérêt légal)

**Alinéa 5** - Incident de paiement : refacturation des frais d'impayés acquittés à tort.

**Alinéa 6** - Demande de réintégration après radiation :

- une nouvelle cotisation devra être acquittée du fait de la rupture de la qualité d'adhérent au cours de l'exercice.

L'Association se réserve le droit d'accepter la réintégration de l'adhérent après réexamen du dossier.

**Alinéa 7** - Demande de remboursement :

Remboursement total de la cotisation payée à tort sous réserve d'en avoir formulé la demande dans le mois suivant son paiement. Passé ce délai, sans excéder 3 mois pour formuler la demande, le remboursement s'effectuera sous déduction des frais de gestion (évalués à 80 € TTC) La demande de remboursement doit respecter les conditions énumérées à l'art 12 du RI.

## QUALITE DE MEMBRE ADHERENT

- Est **bénéficiaire IR**, tout professionnel libéral,  
- soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (B.N.C),  
- relevant du régime de la Déclaration Contrôlée, de plein droit ou sur option,  
... et **pouvant prétendre à l'ensemble des avantages offerts au travers de l'adhésion** (non-majoration de 25% sur le bénéfice professionnel), incluant nos **services associés** (intranet sécurisé, prévention fiscale et économique, consultation et saisie en ligne, transmission directe aux impôts, base documentaire numérique, formations prioritaires, statistiques, dossier de gestion personnalisé).
- Est **Non Bénéficiaire**
- tout professionnel libéral, relevant de plein droit du **Régime Déclaratif Spécial (RDS)**, plus communément appelé **Micro-BNC** qui n'opte pas pour le régime de la déclaration contrôlée ou exerçant sous le régime Micro-entrepreneur ... et **souhaitant bénéficier des seuls services associés de l'association** et ne pouvant pas être éligible aux avantages fiscaux.
- tout **ante-créateur**, membre des professions libérales, ou qui se destine à le devenir, porteur de projet ou jeune diplômé du secteur libéral, non encore immatriculé ... et qui **souhaite néanmoins adhérer à une association agréée afin de bénéficier de formations, et d'informations sur l'installation.**

## COTISATION ANNUELLE 2018 TTC

### A- Cotisation de base

Bénéficiaire **IR** (Voir détail ci-dessus)

Non Bénéficiaire (Voir détail ci-dessus)

Individuel ..... 240 €  
régime Déclaration Contrôlée

**RDS** .....  **Ante-créateur** ..... 120 €  
(Micro / Auto-entrepreneur)

### B- Prestations annexes (facultatives)

#### B1- Abonnement revue syndicale

**Entreprise Libérale** ..... 10 € } Un tour d'horizon de l'actualité libérale et syndicale vue par l'UNAPL à un tarif promotionnel pour 6 numéros et hors séries.

#### B2- Le service "+" loisirs pour la famille

**COS-PL (Tarif annuel)** ..... 20 € } Cinémas, spectacles, concerts, voyages, offres promotionnelles, bons plans shopping, le comité d'entreprise exclusif des Professions Libérales à des tarifs négociés (cf brochure annexe).

## REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Montant à payer (Cotisation de base + prestations annexes) ..... €

**Chèque** (à l'ordre de l'ARAPL2CA)

**Espèces** (au comptoir)

**Carte bancaire**  
Accessible sur "www.araplca.org" onglet "nous rejoindre")

**Virement Bancaire**  
(IBAN FR76 3000 3009 5000 0372 8148 883 - BIC SOGEFRPP)

**Prélèvement automatique** (demande complétée à joindre + RIB)

### Formations non prioritaires

Des formations sont à votre disposition à des tarifs préférentiels. Une offre diversifiée, des thématiques axées sur votre nécessité d'acquiescer toutes les facettes du statut de chef d'entreprise.

Dix univers de formation pour une centaine de thématiques accès sur le développement de la valeur ajoutée de votre structure libérale. Référez-vous à notre catalogue pour plus de détail ou consultez le en ligne : [www.araplca.org/Formations](http://www.araplca.org/Formations)

**Je joins** au présent bulletin :

- Copie de justification de création d'entreprise : Imprimé P0 de l'URSSAF ou avis de répertoire SIRENE (en cas d'immatriculation en cours, merci de bien vouloir nous faire parvenir ultérieurement ce justificatif, afin de valider votre inscription).
- Copie facture professionnelle ou personnelle EDF ou téléphone
- Le règlement de ma cotisation annuelle

**Je suis tenu** de suivre le module "pré-requis du libéral" dont la date me sera communiquée ultérieurement.

**Je m'engage**, conformément à l'arrêté du 12 mars 1979, à satisfaire à mon obligation de publicité (affichette et mentions légales - cf. article 6 du règlement intérieur).

**Je suis avisé(e)** qu'en cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés est proposé par l'ARAPL2CA. Si je rencontre des difficultés de paiement de l'impôt, je suis invité(e) à contacter le SIE dont je dépends (<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>).

**Je vous confirme avoir pris connaissance** des conditions générales d'adhésion, de la tarification des services, des extraits des statuts et du règlement intérieur me concernant (page 2 à 4) (consultables dans leur intégralité sur le site de l'ARAPL Côte d'Azur), et, **par ma signature m'engage à les respecter.**

Fait à .....

*signature de l'adhérent*

le .....

Signature (obligatoire)

Renvoyer votre bulletin d'adhésion (sans agrafe ni trombone) par courrier à :

**ARAPLCA - CS 51573 - 06010 NICE Cedex 1**

